

<p>Ascendant de français</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ visa de long séjour : photocopie des pages du passeport relatives aux cachets d'entrée et aux visas ■ ressortissants tunisiens uniquement : justificatif de régularité du séjour <ul style="list-style-type: none"> • visa ou carte de séjour en cours de validité au moment de la demande ■ carte nationale d'identité de l'enfant français en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois ■ justificatifs du lien familial : documents d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande ■ justificatifs prouvant la prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> • ressources suffisantes de l'enfant français et le cas échéant, de son conjoint : avis d'imposition, bulletins de salaire, attestation d'hébergement, versement financier des parents au demandeur, contrat de location ou acte de propriété • absence de ressources suffisantes du demandeur : versements de pension de retraite ou autres prestations, versements financiers réguliers de la part de l'enfant français, attestation du consulat concernant l'isolement de l'intéressé et la situation financière des enfants demeurant dans le pays d'origine, déclaration du demandeur par laquelle il reconnaît ne pas avoir d'autres enfants susceptibles de l'accueillir dans son pays d'origine, mention de personne à charge sur la déclaration des revenus des enfants français et mention du montant versé 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Titulaire d'une rente d'accident de travail ou de maladie professionnelle ou ayant droit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ justificatif de régularité du séjour : visa de long ou court séjour en cours de validité au moment de la demande: photocopie des pages du passeport relatives aux cachets d'entrée et aux visas ou carte de séjour en cours de validité ■ justificatif d'un taux d'invalidité physique permanent égal ou supérieur à 20 % ■ justificatifs du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français ,attestation délivrée par l'organisme français (caisse primaire d'assurance maladie, etc,..) versant la rente ■ pour les ayants-droit, justificatifs de perception d'une rente de décès pour accident de travail ou maladie professionnelle versée par un organisme français 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Ancien combattant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ justificatif de régularité du séjour : visa de long ou court séjour en cours de validité : photocopie des pages du passeport relatives aux cachets d'entrée et aux visas ■ carte de combattant dans tous les cas (livret militaire, certificat de démobilisation délivré par la commission d'incorporation ou justificatif prouvant la blessure...) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Légion étrangère (art L.314-11 7° du CESEDA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ certificat de bonne conduite ■ certificat de démobilisation après 3 ans de service dans l'armée française 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Étranger ayant déposé plainte pour certaines infractions ou témoigné dans une procédure pénale ayant débouché sur une condamnation définitive</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ jugement portant condamnation définitive des auteurs des infractions dénoncées 	<input type="checkbox"/>
<p>Retraité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur déclare établir dorénavant son lieu de résidence habituel en France, justificatifs de domicile probants (la résidence habituelle requiert au moins 180 jours par an de présence en France) 	<input type="checkbox"/>
<p>Étranger remplissant les conditions d'acquisition de la nationalité française</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Justificatif de naissance en France : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ■ Justificatifs de nationalité étrangère des deux parents du demandeur ■ Justificatifs de sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans (ex : certificats de scolarité, attestation d'apprentissage ou de travail, document de circulation pour étranger mineur) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Tunisiens : 5 ans de présence régulière en France avec une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale »</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Justificatifs de 5 ans de séjour ininterrompu en France (certificat de scolarité, avis d'imposition, etc) 	<input type="checkbox"/>

<p>Tunisiens : conjoint de Français marié depuis au moins un an</p> <p>■ Justificatifs de mariage d'une ancienneté au moins égale à 1 an : copie intégrale de l'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français)</p> <p>■ Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois)</p> <p>■ Communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie depuis le mariage (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire,etc) ou depuis la délivrance de la dernière carte de séjour temporaire octroyée en qualité de conjoint de français</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Tunisiens : 10 ans de présence régulière en France, sauf en qualité d'étudiant</p> <p>■ Justificatifs de présence régulière depuis plus de 10 ans : copie des cartes de séjour obtenues pendant au moins 10 années (sauf carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant »)</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Cadre réservé à l'administration : N° AGDREF :</p> <p><input type="checkbox"/> : Dossier complet</p> <p><input type="checkbox"/> : Dossier incomplet (Au besoin, date du courrier demandant les pièces complémentaires : / / /)</p>	

Fiche de renseignement demande de titre de séjour

Date de dépôt :

- Première demande**
- Renouvellement**
- Changement de statut**

Motif de la demande :

NOM :Prénom :

NOM d'épouse :Date de naissance :

Numéro étranger (coté vertical droit):.....

Lieu de naissance :Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de portable :

Adresse mail :

Date de votre dernière entrée en France :

Passeport : Date de validité : Fin de validité :

En possession d'un visa

Démuni de visa

Situation matrimoniale

- Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Union libre

Date du mariage, pacs ou concubinage :

NOM / Prénom du conjoint :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Pays de naissance :Nationalité :

Lieu de résidence :
.....
.....
.....

Numéro étranger (le cas échéant):.....

Profession :

Vos enfants

NOM Prénom	Date de naissance	Ville et Pays de naissance	Nationalité	Lieu de résidence

Autres membres de votre famille (en France et à l'étranger)

NOM Prénom	Date de naissance	Nationalité	Lieu de résidence	Lien de parenté

Situation professionnelle

Disposez-vous actuellement :

D'une promesse d'embauche ? Oui Non

D'un contrat de travail ? Oui Non

Avez-vous déjà travaillé en France ? Oui Non

Profession et/ou formation en France	Profession et/ou formation dans le pays d'origine

♦ **Tout dossier incomplet sera refusé.**

♦ **Les documents d'état-civil rédigés en langue étrangère doivent être traduits en langue française par un traducteur interprète agréé près d'une cour d'appel.**

♦ **En cas de 1^{re} demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50 € en timbre fiscaux dématérialisés sont demandés.**

♦ **Pour tout renouvellement, prendre rendez-vous sur le site de la préfecture : www.correze.gouv.fr**

♦ **Se présenter avec les originaux et les photocopies des documents d'état-civil lors des rendez-vous.**

♦ **À envoyer au Bureau des étrangers**

♦ **Courrier à envoyer avec accusé de réception**

Je joins à cette demande l'ensemble des pièces nécessaires à son examen. Je suis informé que d'autres documents pourront éventuellement m'être demandés ultérieurement.

le.....

Fait à Tulle

Signature

cadre réservé à l'administration

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(à remplir obligatoirement)

Entourez la bonne réponse

Langue française : lue : OUI - NON parlée : OUI - NON écrite : OUI - NON

Autres langues :

.....lue : OUI - NON parlée : OUI - NON écrite : OUI - NON

.....lue : OUI - NON parlée : OUI - NON écrite : OUI - NON

.....,.....lue : OUI - NON parlée : OUI - NON écrite : OUI - NON

.....lue : OUI - NON parlée : OUI - NON écrite : OUI - NON

Cours de français : OUI - NON

Si oui, en quelle année :

et combien de temps :

Études supérieures en France : OUI - NON

Si oui, diplômes obtenus :

♦Le niveau A1 est exigé pour les cartes de séjour pluriannuelle (justificatifs l'appui ainsi que le contrat d'intégration républicaine CIR)

♦Le niveau A2 est exigé pour les cartes de résident de 10 ans (justificatifs l'appui ainsi que le contrat d'intégration républicaine CIR)

Date :

Signature :

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Article 441-6 du code pénal :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire d'obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Article 441-7 du code pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Date :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

né le :

à :

m'engage sur l'honneur à respecter les principes qui régissent la République française.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Les étrangers en situation régulière ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les français sauf le droit de vote qui reste attaché à la nationalité et doivent respecter les lois et principes de la République française. Qu'elle sanctionne ou qu'elle protège, la loi est la même pour tous, sans distinction d'origine, de race ou de religion. L'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental de la société française.

Fait à Tulle, le

signature

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :.....

: **DECLARATION DE NON-POLYGAMIE (Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie-Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Laos, Liban, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo)**

Déclare sur l'honneur que ma situation matrimoniale sur le territoire de la République Française est conforme à la législation française et que je ne vis pas en situation de polygamie/ de polyandrie sur le territoire français. Je suis informé(e) que les titres, actes d'état_civil et document présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour pourront faire l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Signature :

Déclaration de communauté de vie

Je soussigné(e)

Déclarant(e) :M.ouMme.....

Né(e).....à.....

conjoint/conjointe.....

Né(e).....à.....

Domicilié(é):.....

Déclarent sur l'honneur en présence du représentant du préfet de Corrèze que le communauté de vie est toujours effective.

Signature du/de la déclarant(e)

Signature du/de la conjoint(e)

DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT (fondement L.314-93° du CESEDA)

Je sollicite une carte de résident sur le base de l'article L.314-93° du CESEDA puisque je suis marié(e) depuis au moins 3 ans avec un(e) ressortissant(e) de nationalité française, qui séjourne régulièrement en France, la communauté de vie entre les époux n'a pas cessé depuis notre mariage, mon conjoint a conservé la nationalité française et, lorsque le mariage a été célébré à l'étranger, il a bien été transcrit préalablement sur les registres de l'état civil français.

A cet effet, je produis l'ensemble des pièces afférentes à cette demande.

DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT (fondement L.314-8 du CESEDA)

Je sollicite une carte de résident sur la base de l'article L.314-8 du CESEDA puisque je suis depuis 5 ans sur le territoire français en situation régulière, sous couvert d'une des cartes de séjour : vie privée et familiale, visiteur, passeport talent (hors salarié en mission), activité professionnelle (hors travailleur saisonnier et stagiaire).

A cet effet, je produis l'ensemble des pièces afférentes à cette demande.

Date :...../...../...../

Signature :

DÉCLARATION DE NON-ABSENCE

Je soussigné·e Monsieur, Madame (Rayer la mention inutile) :

Nom : (Nom de jeune fille pour une femme) :

Épouse : (le cas échéant)

Prénom :

né(e) le à (Ville et pays de naissance) :

de nationalité :

Déclare sur l'honneur, ne pas avoir séjourné·e :

- Plus de trois années consécutives hors de France, au cours des 10 dernières années, si je suis titulaire d'une carte de résident de 10 ans ou d'un certificat de résidence algérien de 10 ans.

- Plus de 3 ans hors de l'Union européenne ou 6 ans hors de France, au cours des 10 dernières années, ou n'avoir pas acquis le statut de résident longue durée-CE dans un autre État membre de l'UE, si je suis titulaire d'une carte de résident longue durée-CE.

J'ai connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le :

Signature du(de la) déclarant·e :